



## Avis « LA PLACE DU SPORT DANS L'ECONOMIE REGIONALE »

Le sport est une activité humaine censée reposer sur des valeurs sociales, éducatives et culturelles essentielles.

Premier mouvement associatif, en charge d'une mission de service public via ses fédérations, il subit de plein fouet la réforme des collectivités locales et le désengagement de l'Etat.

L'avis s'appuie sur « *un contexte de raréfaction et de recherche permanente d'efficience de la ressource publique* » et met en avant les Groupements d'Employeurs, alors que 230 M d'€ d'aides diverses annuelles aux entreprises sont dépensés par l'Etat sans contrôle ni évaluation, et sans impact sur l'emploi !

Selon l'avis, les GE favoriseraient le développement de l'emploi. Loin de conduire à de l'emploi stable, ils contribuent parfois dans les faits à précariser le salariat comme par d'autres employeurs. Selon l'étude INSEE de novembre 2016 ces contrats sont souvent courts, le recours à la multi-activité très fréquent. Les salaires sont en moyenne plus faibles que ceux des professions intermédiaires. Pour autant, les Groupements d'employeurs peuvent avoir leur pertinence au service du sport.

Les salariés mis à disposition sont dans une insécurité d'emploi, avec des modifications constantes en termes de mobilité géographique et d'horaires de travail, une non-reconnaissance des qualifications et peu d'espoir de déroulement de carrière.

Pour la CGT, il faut :

- Exiger la réglementation par l'Etat des qualifications professionnelles.
- Mettre en place un cadre de référence négocié concernant la formation, les financements et le développement des pratiques dans le cadre de la territorialité et du sport.
- Imposer une contribution patronale suffisante pour développer la pratique du sport en entreprise.

Il faut développer les moyens pour :

- L'activité physique et le sport de masse.
- Redynamiser le sport public pour tous dans le cadre des structures existantes modernisées (INSEP, CREPS, STAPS)
- La formation des cadres sportifs, professionnels ou bénévoles
- La formation des sportifs de haut niveau et l'intervention syndicale dans les entreprises pour leur reconversion
- La formation des bénévoles et la reconnaissance de leur action par la VAE et par le dégagement de temps sur leur activité professionnelle, financés par une contribution patronale
- Une convention collective du sport à un haut niveau de protection sociale des salariés
- Des financements permettant une juste répartition des richesses produites par l'activité « sport »
- Augmenter l'obligation de solidarité financière du sport professionnel vers le sport amateur

Le projet d'avis laisse de côté plusieurs aspects importants de "*la place du sport dans l'économie régionale*", dont le sport de masse, et en particulier "*le développement du sport... comme vecteur d'un développement solidaire et intégrateur*".

La CGT ne prendra pas part au vote.